

FICHE SIGNALÉTIQUE



Date d'émission : 30-mars-2015

Date de révision : 30-mars-2015

Version 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom du produit | Bounce Fabric Softener Sheets - Outdoor Fresh |
| ID du produit: | 92387946_RET_NG |
| Type de produit | Produit fini - la consommation (détail) Utiliser seulement |
| Utilisation recommandée | Des Services de Blanchisserie |
| Restrictions d'utilisation | Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette. |
| Fabricant | PROCTER & GAMBLE - Fabric and Home Care Division. Ivorydale Technical Centre. 5289 Spring Grove Avenue, Cincinnati, Ohio 45217-1087 USA |
| Adresse de courriel | pgsds.im@pg.com |
| Numéro d'appel d'urgence | Transport (24 Heure) CHEMTREC - 1-800-424-9300 (États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887 Mexique sans frais dans la campagne: 01-800-681-9531 |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA ne s'applique pas aux produits de consommation tels que définis par la Loi américaine sur la sécurité des produits de consommation, qui sont utilisés comme prévu (durée et fréquence de consommation typiques). Cette FDS est offert à titre gracieux pour aider à aider dans la manipulation et l'utilisation appropriée du produit.

Ce produit est classifiés sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit..

Non classé.

| | |
|---|-------|
| mot indicateur | Aucun |
| Mentions de danger | Aucun |
| Pictogrammes de danger | Aucun |
| Conseils de prudence - Prévention | Aucun |
| Conseils de prudence - Réponse | Aucun |
| Conseils de prudence - Entreposage | Aucun |
| Conseils de prudence - Élimination | Aucun |
| HNOC (danger non classé) | Aucun |

autrement)

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Règlement Canadien sur les Produits Dangereux

| Nom chimique | Synonymes | Secret commercial | No. CAS | % en poids |
|---|-----------|-------------------|------------|------------|
| Bentonite | - | No | 1302-78-9 | 5 - 10 |
| Cyclohexanol, 4-(1,1-diméthylethyl)-, 1-acetate | - | No | 32210-23-4 | 0.1 - 1.0 |
| Tetraméthyl Acetyloctahydronaphtalènes | - | No | 54464-57-2 | 0.1 - 1.0 |
| Octanal, 2-(phénylméthylène)- | - | No | 101-86-0 | 0.1 - 1.0 |
| Ethanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]- | - | No | 32388-55-9 | 0.1 - 1.0 |
| 6-Octen-1-ol, 3,7-diméthyl- | - | No | 106-22-9 | 0.1 - 1.0 |
| 3-Buten-2-one, 3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)- | - | No | 127-51-5 | 0.1 - 1.0 |

4. PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins pour les différentes voies d'exposition

| | |
|--|---|
| Contact avec les yeux | Rincer abondamment à l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si l'irritation persiste. |
| Contact avec la peau | Rincer abondamment à l'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste. |
| Ingestion | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Le blocage du tractus gastro-intestinal peut se produire. |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. |
| Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés | Aucun dans des conditions normales d'utilisation. |

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire.

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Poudre chimique, CO2, mousse antialcool ou pulvérisation d'eau. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Aucun. |
| Danger particulier | Aucun connu. |
| Équipement de protection particulier pour les pompiers | Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. |
| Dangers particuliers associés au produit chimique | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Avis pour les agents d'intervention d'urgence Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher la formation d'un nuage de poussière. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Produits incompatibles Aucun connu.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

| Nom chimique | No. CAS | ACGIH TLV | OSHA PEL | Limites d'exposition |
|--------------|-----------|--|----------|----------------------|
| Bentonite | 1302-78-9 | TWA: 1 mg/m ³ respirable fraction | | |

| Nom chimique | No. CAS | Alberta | Quebec | Ontario TWAEV | British Columbia |
|--------------|-----------|---------|--------|--------------------------|----------------------------|
| Bentonite | 1302-78-9 | | | TWA: 1 mg/m ³ | TWA: 1.0 mg/m ³ |

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique **Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**
S'assurer une ventilation adéquate

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable

Équipement de protection individuelle

| | |
|--|---|
| Stabilité | Stable dans des conditions normales. |
| Polymérisation dangereuse | Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. |
| Réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Conditions à éviter | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Matières à éviter | Aucun en particulier. |
| Produits de décomposition dangereux | aucun en utilisation appropriée. |

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Inhalation | Aucun effet connu. |
| Contact avec la peau | Aucun effet connu. |
| Ingestion | Aucun effet connu. |
| Contact avec les yeux | Aucun effet connu. |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|---|--------------------|
| Toxicité aiguë | Aucun effet connu. |
| corrosion cutanée/irritation cutanée | Aucun effet connu. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Aucun effet connu. |
| Sensibilisation de la peau | Aucun effet connu. |
| Sensibilisation des voies respiratoires | Aucun effet connu. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Aucun effet connu. |
| Effets neurologiques | Aucun effet connu. |
| Toxicité pour la reproduction | Aucun effet connu. |
| Toxicité pour le développement | Aucun effet connu. |
| Tératogénicité | Aucun effet connu. |
| STOT - exposition unique | Aucun effet connu. |
| STOT - exposition répétée | Aucun effet connu. |
| Effets sur les organes cibles | Aucun effet connu. |
| Risque d'aspiration | Aucun effet connu. |
| Cancérogénicité | Aucun effet connu. |

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | No. CAS | DL50 par voie orale | DL50 par la peau | CL50 par inhalation |
|--------------|-----------|---------------------|------------------|---------------------|
| Bentonite | 1302-78-9 | 5000.00 mg/kg (rat) | - | - |

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

| | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Pas d'information disponible. |
| Potentiel de bioaccumulation | Pas d'information disponible. |
| Mobilité | Pas d'information disponible. |

Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets

Déchets des résidus / produits non utilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Codes Californie déchets dangereux³³¹
(non-ménage de réglage)**

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT Non réglementé

IMDG Non réglementé

IATA Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujéti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

Réglementations des Etats

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information

Inventaires internationaux

ÉTATS-UNIS

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis.

Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G.

Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission : 30-mars-2015

Date de révision : 30-mars-2015

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

End of SDS